

que les membres du Sénat ont plus de loisirs et d'occasions de s'occuper d'affaires internationales.

Il est à noter aussi que les membres des Chambres hautes de l'Europe et de l'Amérique s'intéressent plus particulièrement aux travaux de l'Union. Qu'on me permette de saisir l'occasion de prier de nouveau mes honorables collègues de se joindre au groupe canadien de l'Union interparlementaire. Tous les parlementaires et ex-parlementaires peuvent en faire partie et, quand ils en deviennent membres, ont droit de recevoir les publications de l'Union, y compris le compte rendu complet et annuel des délibérations de son congrès. Ils obtiennent ainsi des données très précieuses qu'on ne peut se procurer aisément ailleurs.

Bien que l'Union n'ait pas de caractère officiel ni l'autorité de réaliser ses vœux, sauf par une influence sur l'opinion publique que lui permet d'exercer l'étude constante et approfondie à laquelle elle se livre de questions d'intérêt général pour l'ensemble du monde civilisé, elle rend des services appréciables aux causes d'ordre international. Elle communique, de temps à autre, ses décisions à la Société des Nations et à d'autres groupements formés en vue de l'établissement de la paix universelle et permanente, la bonne entente et la collaboration entre les nations, aussi bien que de la défense des intérêts communs de l'humanité dans tout l'univers.

Au congrès tenu à Berlin l'été dernier, les groupes nationaux dont l'énumération suit étaient représentés par un ou deux délégués:

Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Bulgarie, Canada, Chili, Costa-Rica, Danemark, Dantzig, république dominicaine, Egypte, Esthonie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Indes britanniques, Indes néerlandaises, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Roumanie, San Salvador, royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Uruguay et Afrique du Sud. En tout, 38 nations.

Les délégations allaient de un délégué de l'Australie, à 73 pour l'Allemagne. La Pologne en avait 48; la Hongrie, 44; la Roumanie, 41; les Pays-Bas, 21; la Grande-Bretagne, 12; la France, 25; les Etats-Unis d'Amérique, 9; l'Italie, 11; le Japon, 17, etc. En tout, 475.

Le Canada était représenté par l'honorable leader du gouvernement en cette Chambre (l'honorable M. Dandurand) et moi-même, — qui sommes aussi, depuis plusieurs années, membres du conseil de l'Union, — notre collègue, l'honorable M. Beaubien, le docteur Murray McLaren, membre de la Chambre des communes et l'honorable juge Wilson, de Montréal.

Le président du groupe canadien a été choisi comme l'un des vice-présidents du congrès.

Cette conférence constituait la première occasion depuis l'armistice où des délégués des diverses nations se réunissaient en territoire allemand, en réponse à l'invitation du gouvernement de la république allemande, avec l'intention de contribuer, dans toute la mesure du possible, à l'établissement et au maintien de la paix universelle. Tous les délégués semblaient comprendre la nécessité de tirer tout le parti possible des circonstances, et les membres du groupe allemand, non moins que les chefs du gouvernement allemand, n'ont rien épargné pour assurer le succès de la réunion.

Le programme comportait, outre l'élection du président, des vice-présidents et des membres du bureau du congrès et la discussion du rapport du secrétaire général, les principaux sujets dont l'énumération suit:

L'évolution du régime parlementaire.—Rapporteur, le docteur Wirth, membre du Reichstag et ex-chancelier de l'Empire allemand.

Les problèmes migratoires.—Rapporteur: M. Slavko Secerov, membre de la Skouptina du royaume des Serbes, Croates et Slovènes.

Les droits et les devoirs des Etats.—Rapporteur; M. Henri La Fontaine, vice-président du Sénat belge.

La révision des articles 3, 4, 5, 15 et 16 des Statuts de l'Union interparlementaire.—Rapporteur: M. Stanislas Posner, vice-maréchal du Sénat de Pologne.

Et autres sujets d'importance secondaire.

On avait consacré un article du programme à l'évolution parlementaire, à la suite de la requête instante que j'avais présentée au congrès de 1927. On voulait faire de cet article, qui le fut en réalité, le principal et plus important sujet de discussion. On a suivi ce débat avec un intérêt profond et soutenu pendant près de deux jours.

La discussion avait pour point de départ le rapport présenté par le docteur Wirth, l'un des membres les plus importants du Reichstag et ancien chancelier de l'Empire allemand. Voici le texte de ce rapport:

(Texte)—

L'évolution actuelle du régime parlementaire  
Projet de résolution

présenté, au nom de la Commission permanente  
pour l'étude des questions politiques et  
d'organisation par M. le Dr Wirth

membre du Reichstag, ancien chancelier de  
l'Empire allemand.

## I

La XXVe Conférence interparlementaire, réunissant les représentants de . . . parlements, exprime sa foi dans le régime parlementaire. Ce régime permet seul aux peuples de se gouverner eux-mêmes. En appelant tous les citoyens à participer à la vie publique, il garantit le contrôle des actes du gouvernement et contribue à l'éducation politique des nations.